



Règlement intérieur

Ecole de Musique, Danse de Forterre-Val d'Yonne 6, rue Filouer 89560 Courson les carrières

Tel : 03 86 41 98 27 – music-forterre@orange.fr

1°) Déroulement des cours

- a) Chaque élève de l'école de musique pourra suivre les cours suivants (en rapport avec la fiche d'inscription) :
 - ½ heures de cours d'instrument individuel par semaine
 - 1 heure de formation musicale collective par semaine
 - 1 heure de répétition d'harmonie par semaine suivant le niveau de l'élève et l'instrument pratiqué
 - 2 heures/quinzaine d'atelier de musique actuelle suivant le niveau de l'élève et l'instrument pratiqué
 - 1h30 de répétition de chorale par semaine
 - 1h00 d'éveil musical pour les enfants de 4 à 6 ans par semaine
 - 1h00 de danse par semaine (**apporter un certificat médical**)
- b) Les jours d'ouverture de l'école de musique suivent le calendrier scolaire de l'année en cours
- c) Quelque soit l'instrument pratiqué, les élèves auront à fournir du travail personnel (exercices de solfège, pratique régulière de l'instrument)
- d) Bilan trimestriel d'information musical et instrumental

2°) Matériel

- a) Les élèves doivent apporter tout leur matériel et instrument à chaque cours.
- b) Un manuel de solfège est prêté gratuitement aux élèves. En cas de détérioration ou de perte, le livre sera facturé aux familles.
- c) Les élèves peuvent louer leur instrument par l'intermédiaire de l'école de musique de Forterre-Val d'Yonne, auprès de Yonne Arts Vivants, et après signature de la convention avec l'école de musique de Forterre-Val d'Yonne.
- d) Les partitions d'orchestre et de chorale, les lyres et pupitres sont prêtées.

3°) Prestations et examens

- a) Concerts pour tous les élèves de l'école
 - 1^{er} trimestre : repas – concert de Sainte - Cécile (autour du 20 novembre)
 - 2^{ème} trimestre : concert de préparation aux examens de fin de cycle (mars)
 - 3^{ème} trimestre : fête de la musique (fin juin)
- b) Concerts particuliers

Plusieurs manifestations et concerts sont proposés à la chorale, l'orchestre et aux ateliers tout au long de l'année
- c) Examens

Un examen départemental sera proposé aux élèves ayant acquis le niveau de fin de cycle à la fin du mois de mars ou début avril, en relation avec les écoles de musique Chablis, Coulanges la Vineuse.

d) Concert :

**La participation au concert organisé dans le cadre de l'Ecole de Musique est obligatoire.
L'entrée des élèves sera gratuite et un contrôle des présences sera effectué.
Toute absence non justifiée pourra entraîner la non présentation aux examens de fin de cycle.**

Lorsque les dates des examens sont définies, les élèves ont l'obligation d'être présents.

4°) En cas d'absence

Si votre enfant est malade où ne peut se rendre à ses cours, il est important de prévenir le plus rapidement possible, soit le directeur, soit le professeur **concerné**.

5°) Code de bonne conduite

Les élèves s'engagent à respecter les règles de moralité et de bonne conduite, ainsi que le règlement d'utilisation de la salle. En cas d'indiscipline seul le Directeur, en accord avec les professeurs, sera habilité à sanctionner l'élève concerné. Ces sanctions pourront aller jusqu'à l'exclusion.

Suite à des incivilités, les sanitaires sont fermés à clé, afin d'assurer le maintien de bonnes conditions d'hygiène et de propreté. En cas de besoin, la clé pourra être demandée au secrétariat ou au professeur.

IMPORTANT

6°) Inscriptions et cotisations

Les tarifs de l'Ecole de Musique sont révisés au 1^{er} janvier de chaque année et peuvent être modifiés en cours d'année.

Le paiement de la cotisation trimestrielle s'effectue par chèque libellé au trésor public le jour de l'inscription pour le premier trimestre :

1- Premier trimestre : rentrée de septembre – vacances de Noël

Pour le second et troisième trimestre le règlement s'effectuera par chèque libellé au trésor public dans les 15 jours à réception de l'appel de cotisation et sera adressé à la Communauté de Communes de Forterre-Val d'Yonne ou remis au secrétariat ou au Directeur de l'Ecole de Musique,

Pendant les heures d'ouvertures du secrétariat : **Lundi de 13h30 à 16h00**
Mercredi de 13h30 à 17h30

Mais en aucun cas, vous ne devez les remettre aux professeurs de musique.

2 - Deuxième trimestre : rentrée des vacances de Noël – fin Mars

3 - Troisième trimestre : Début Avril – fin de l'année scolaire.

En cas de difficulté vous pourrez joindre le secrétariat de la Communauté de Communes de Forterre-Val d'Yonne : Tél. 03-86-41-57-72.

Tout défaut de paiement pourra entraîner l'exclusion de l'élève en accord avec le Directeur de l'Ecole de Musique

Tout trimestre commencé est dû, même si l'élève quitte l'école de musique au cours du trimestre.

Toute personne qui désire arrêter une activité au sein de l'Ecole de Musique en cours d'année, devra le mentionner par écrit au Directeur, 15 jours avant la fin du trimestre en cours.

A partir du 16^{ème} jour le trimestre suivant sera dû. Il en est de même pour la location des instruments.

La réinscription pour l'année suivante sera prise en compte **seulement si le paiement des cotisations est soldé.**

Concernant les étudiants : Tarif enfant sur présentation de la carte jusqu'à 20 ans.

Concernant les non étudiants et autres : Tarif adulte à partir de 18 ans.

7°) Droit à l'image

J'autorise, en ma qualité de responsable légal, la Communauté de Communes de Forterre-Val d'Yonne à prendre en photographie et à filmer, mon enfant dans le cadre des activités de l'Ecole de Musique afin de promouvoir ses animations.

Oui

Non

J'autorise, en ma qualité d'élève majeur de l'Ecole de Musique, la Communauté de Communes de Forterre-Val d'Yonne à me prendre en photographie et à me filmer dans le cadre des activités de l'Ecole de Musique afin de promouvoir ses animations.

Oui

Non

NOM :

Prénom :

A Courson, le :

Mention : « Lu et approuvé »

SIGNATURE

DEMANDE D'AUTORISATION
Autorisation de reproduction et de représentation de photographies

Je soussigné(e) :

.....
Responsable de
l'enfant :.....

.....
De la classe de :

.....
Demeurant :.....

.....
Code

postal :..... Ville :.....

Autorise : OUI NON l'Ecole de Musique de Forterre-Val d'Yonne à photographier mon enfant et à utiliser son image dans le cadre de ses activités.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit du nom, j'autorise l'éditeur à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par l'éditeur ou être codées par des tiers, sous toutes formes ou tous supports connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier sans aucune limitation, pour une durée indéterminée, intégralement ou par extrait.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, politique ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ainsi que de mon nom.

Fait à, le/...../20.....

Signature du responsable :